

Res  
HJ13  
A29c  
1977

Budget

en bref

le 31 mars 1977



Ministère des Finances  
Canada

Department of Finance  
Canada

*Extrait de l'exposé budgétaire  
le 31 mars 1977*

*«L'économie a de toute évidence besoin d'être relancée. C'est ce que cherche à faire le budget, de la façon et dans la mesure qui seront les plus bénéfiques. Il propose des mesures pour accroître la demande globale des biens et services, accélérer la création directe d'emplois, encourager l'investissement et les entreprises de risque, et renforcer la croissance régionale.*

*«Nous en sommes arrivés à un stade de notre programme où la tentation sera forte de recourir à des solutions de facilité . . . Il nous faudra résister à ces tentations si nous voulons rétablir la confiance, au Canada et ailleurs, dans l'avenir de notre économie et réaliser nos objectifs économiques et sociaux.»*

*Donald S. Macdonald  
Ministre des Finances*

## **Faits saillants économiques**

- Il est clair que le rythme sous-jacent de l'inflation faiblit quoique certaines hausses prévisibles des prix, cette année, pourraient causer un recul temporaire.
- Grâce à l'abaissement des hausses salariales négociées conformément au programme, nos coûts de travail par unité produite — élément clé de notre capacité de concurrence internationale — affichent une meilleure tenue.
- Les revenus réels des travailleurs canadiens ont nettement progressé.
- L'élément le plus décevant de notre évolution est l'aggravation récente du chômage. Alors que le taux de chômage est resté nettement inférieur à 5% chez les hommes adultes, et s'établit à 7% chez les femmes adultes, il dépasse 14% chez les jeunes. Cette situation appelle des mesures tant générales que spécifiques.
- Les investissements des entreprises ont reculé en termes réels. Une reprise des investissements et une nouvelle progression des exportations sont nécessaires à la relance économique et à une croissance soutenue à l'avenir.
- La baisse du dollar canadien peut servir de soutien à l'exportation, mais uniquement si nous parvenons à garder la maîtrise de nos coûts et nos prix intérieurs.

- Les Canadiens doivent faire face à la perspective de coûts plus élevés pour les aliments, l'énergie et autres. Si ces hausses incitaient nos compatriotes à demander une augmentation de leurs revenus nominaux, on ferait place à une spirale inflationniste, et toute possibilité d'amélioration durable disparaîtrait.
- Notre premier objectif doit être de maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation tout en poursuivant une croissance économique soutenue.

## **Faits saillants des politiques**

### *Energie*

- Le gouvernement maintiendra sa politique de mise en valeur de l'énergie. Cependant, nous devons tous prendre des habitudes d'économie et faire face à la perspective de prix plus élevés.
- Pour les consommateurs canadiens, la meilleure façon de se protéger contre le renchérissement de l'énergie est encore d'économiser celle-ci.

### *Les contrôles*

- Ce programme a conduit au ralentissement de l'inflation, mais son rôle n'est pas encore terminé. Une levée immédiate des contrôles risquerait d'entraîner une nouvelle accélération des prix et des coûts.
- Le gouvernement est d'avis qu'une date antérieure au deuxième anniversaire du programme, soit le 14 octobre 1977, ne serait ni pratique, ni souhaitable.
- Cependant, une récente initiative des entreprises et du mouvement ouvrier permet d'envisager l'obtention d'un consensus suffisant sur un programme de restriction volontaire, pour justifier l'étude d'une date antérieure. Cela pourrait influencer sur le calendrier du processus. La question sera examinée plus à fond lors des consultations prévues après la publication du document d'étude sur le décontrôle et la période post-contrôle.
- D'ici là, toutes les parties devraient procéder à la détermination des prix et des salaires en s'attendant au maintien des contrôles pendant un certain temps.

### *Création d'emplois*

- Une stratégie d'emploi comportant les importants nouveaux programmes Canada au travail et Jeunesse Canada au travail a déjà été lancée. Ses effets s'accroîtront rapidement.
- Le budget consacre \$100 millions de plus à ces programmes, ce qui augmentera la dotation totale en 1977-78 à \$458 millions. Cette mesure permettra de créer 600,000 mois-hommes d'emploi et aura un effet sensible sur le chômage.

### *Le contrôle des dépenses*

- La politique d'austérité du gouvernement se fait sentir dans tous les ministères. Pour l'année financière qui s'achève, les dépenses sont inférieures au niveau prévu. L'an prochain, l'augmentation des dépenses sera sensiblement inférieure à la croissance prévue de l'économie.
- De nombreux programmes utiles et souhaitables devront être retardés ou restreints.

### *La politique fiscale et monétaire*

- Nos politiques fiscale et monétaire favorisent une croissance économique modérée et la création d'emplois, tout en atténuant l'inflation. On évite tous brusques changements de cap.
- Toute diminution prématurée des déficits du gouvernement compromettrait la reprise. En fait, le chômage actuel appelle des mesures supplémentaires de relance.
- Toutefois, il est essentiel d'éviter d'accroître les recours trop importants aux marchés de capitaux puisqu'on veut favoriser les nouveaux investissements privés.

## **Les mesures budgétaires**

*Les mesures proposées dans ce budget visent à créer des emplois, à favoriser l'investissement et à promouvoir la croissance régionale. Elles revigoreront le marché des actions et amélioreront l'autofinancement des entreprises pour permettre leur expansion. Elles accordent une aide accrue à la petite entreprise et aux activités de risque. Elles contribueront à soutenir la consommation par de nouveaux allègements fiscaux, notamment en faveur des Canadiens à revenu modique. Toutes ces mesures se traduiront par une progression de l'emploi.*

*Pour favoriser l'investissement et la croissance régionale:*

- Le crédit actuel d'impôt à l'investissement de 5% devant expirer le 30 juin, sera prolongé de trois ans.
- La portée du crédit sera élargie pour inclure les dépenses courantes et les investissements de recherche et de développement scientifiques.
- Le taux du crédit sera augmenté dans les régions à croissance lente désignées dans la Loi sur les subventions au développement régional:

à 7 1/2% pour la Saskatchewan, le Manitoba, le Nord de l'Ontario et les régions désignées du Québec sauf la Gaspésie;

à 10% pour les provinces de l'Atlantique et la Gaspésie.

- Autres mesures: encouragements fiscaux à l'exploration pétrolière et gazière dans les régions frontalières, et à l'amélioration du réseau de chemin de fer.
- Pour parer contre les distorsions que subissent les revenus d'entreprises en raison de l'inflation, les entreprises pourront déduire 3% de la valeur de départ des stocks admissibles dans le calcul de leur revenu annuel.

*Pour favoriser l'achat d'actions et les marchés financiers:*

- Le crédit d'impôt pour dividendes sera porté de 33 1/3% à 50%. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, les dividendes des sociétés canadiennes imposables seront majorés de moitié, au lieu d'un tiers, et les contribuables pourront déduire de l'impôt un crédit, égal au montant majoré.

Sous l'ancien régime, un contribuable dont le revenu était imposable au taux de 40% aurait payé un impôt net de \$60 sur un dividende de \$300. Sous le nouveau, il en paiera \$30. Pour les contribuables imposables à des taux moindres, la diminution de l'impôt sera plus marquée; pour ceux qui sont assujettis à des taux supérieurs, la hausse de la valeur du crédit est proportionnellement inférieure.

- Bon nombre des règles complexes destinées à empêcher le dépouillement des surplus, c'est-à-dire les tentatives d'échapper à l'impôt sur la distribution du surplus des sociétés, seront abrogées ou simplifiées. Cette mesure supprimera les entraves aux réorganisations et expansions souhaitables d'entreprises.

- Les pertes en capital qu'un contribuable peut déduire au cours d'une année des revenus d'autres provenances seront doublées à \$2,000.
- Les gains en capital entreront dans la déduction annuelle de \$1,000 pour les revenus d'intérêts et de dividendes.
- L'exemption actuelle de la retenue fiscale sur des non-résidents à l'égard des intérêts payables sur les obligations publiques et à long terme des sociétés sera prolongée de quatre ans, jusqu'à la fin de 1982.
- Les dividendes-actions versés par les sociétés publiques ne seront imposables qu'au moment d'une disposition et, là encore, ils seront soumis aux taux s'appliquant aux gains en capital.

*Mesures d'aide spécifiques pour la petite entreprise:*

- Les petites entreprises bénéficieront sensiblement des mesures susmentionnées.
- Les options d'achat de titres offertes aux employés des compagnies privées sous contrôle canadien bénéficieront d'un régime d'imposition favorable.
- Les contribuables auront l'assurance que les plus-values réalisées sur la plupart de leurs titres canadiens seront imposées comme gains en capital plutôt qu'intégralement.

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, le report de l'impôt sur tout gain en capital occasionné par la vente volontaire d'une entreprise ou d'une ferme sera autorisé, pourvu que le produit de la vente soit réinvesti dans des biens analogues.
- Des mesures et programmes destinés à atténuer les frais de conversion au système métrique seront élaborés.

*Mesures fiscales aidant les travailleurs canadiens à revenu modeste:*

- L'abattement actuel d'impôt fédéral (9% de l'impôt, portant un minimum de \$200 et maximum de \$500) sera majoré en 1977 pour les parents.

Les contribuables pourront réclamer un crédit supplémentaire jusqu'à \$50 à l'égard de chaque enfant à charge de moins de 18 ans résidant au Canada.

Le plafond de \$500 sera maintenu de sorte que les avantages qu'offre cette mesure limiteront leur portée aux contribuables avec une famille nombreuse et à revenu faible.

- La déduction pour frais relatifs à un emploi (3% des revenus et gages, et plafonnée à \$150) sera portée à \$250 à partir de 1977.
- A elles deux, ces dispositions supprimeront tout impôt fédéral pour les salariés mariés ayant deux enfants à charge et gagnant moins de \$7,360. Pour une famille de quatre enfants, ce seuil s'établit à \$8,295.

Crédit pour enfant et  
allocation de frais majorée:  
Épargne d'impôt fédéral en 1977

Famille avec deux enfants

Salaire ou traitement	Impôt actuel	Impôt proposé	Impôt épargné
\$	\$	\$	\$
5,000	—	—	—
7,000	53	—	53
10,000	576	457	119
12,000	951	832	119
15,000	1,577	1,456	121
17,000	2,035	1,913	122
20,000	2,701	2,578	123
22,000	3,190	3,065	125
25,000	3,955	3,829	126
27,000	4,538	4,455	83
30,000	5,447	5,415	32
50,000	12,280	12,244	36

Famille avec quatre enfants

Salaire ou traitement	Impôt actuel	Impôt proposé	Impôt épargné
\$	\$	\$	\$
5,000	—	—	—
7,000	4	—	4
10,000	521	302	219
12,000	897	678	219
15,000	1,517	1,296	221
17,000	1,970	1,747	223
20,000	2,636	2,413	223
22,000	3,117	2,898	219
25,000	3,882	3,738	144
27,000	4,454	4,363	91
30,000	5,355	5,323	32
50,000	12,177	12,141	36

### *Autres mesures:*

- Les règles concernant les Régimes enregistrés d'épargne-logement (REEL) seront resserrées. Le contribuable ne pourra contribuer à un REEL si le conjoint avec qui il vit possède une maison. L'ameublement ménager ne donnera plus droit à l'utilisation en franchise des fonds d'un REEL.
- La plupart des réductions temporaires de droits dont bénéficie une vaste gamme de produits de consommation seront prolongées d'un an jusqu'au 30 juin 1978.
- Certaines concessions tarifaires seront appliquées aux importations de pays en voie de développement à la suite des discussions. Elle toucheront le café, le concentré de jus d'orange et les bananes, entre autres.

### *Situation financière et perspectives:*

- Les propositions budgétaires diminueront de \$1.17 milliard les impôts fédéraux des particuliers et des sociétés en 1977-78.
- D'après les estimations, les besoins financiers du gouvernement du Canada, compte non tenu des opérations de change s'élèveront à \$6.4 milliards en 1977-78.
- Pour l'ensemble de l'année 1977, le produit national brut dépassera sans doute d'environ 4% ou plus, en volume, et de 11%, en valeur, le niveau de 1976.

Gouvernement du Canada  
 Etat sommaire des opérations  
 Présentation des comptes publics

1976-77  
 Estimations(1)

1977-78  
 Prévisions(1)

(millions de \$)

*Opérations budgétaires*

Recettes .....	32,595	34,740
Dépenses(2) .....	-39,200	-41,900
Excédent ou déficit(-) .....	-6,605	-7,160

*Opérations non budgétaires*

Prêts, apports en capital et avances(2) .....	-2,200	-2,550
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions .....	2,310	1,850
Autres opérations .....	1,145	1,460
Ressource au besoin (-) net .....	1,255	760

*Besoins financiers*

(compte non tenu des opérations de change) .....	-5,350	-6,400
---	--------	--------

*Opérations de change* ..... 610(3)

Ensemble des besoins  
financiers ..... -4,740

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

(2) Les dépenses totales comprennent les dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

(3) Ce chiffre tient compte des opérations jusqu'à la fin de février.

Gouvernement du Canada  
 Recettes budgétaires  
 Comptes publics

	1976-77 Chiffres estimatifs <sup>(1)</sup>	1977-78 Prévisions <sup>(1)</sup>
	(millions de \$)	
Impôt sur le revenu des particuliers .....	14,885	15,620
Impôt sur le revenu des sociétés .....	5,210	5,760
Impôt sur les non-résidents .....	450	500
Droits de douane .....	2,045	2,350
Taxe de vente .....	3,975	4,440
Autres droits et taxes .....	2,620	2,460
Ensemble des recettes fiscales .....	29,185	31,130
Recettes non fiscales .....	3,410	3,610
Ensemble des recettes budgétaires .....	32,595	34,740

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

*Pour de plus amples renseignements sur le budget:  
Division de l'Information,  
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5  
(613)992-1573*

*Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:  
Centre de distribution,  
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5  
(613)995-2855*